

Actualité > Grand Sud > Tarn-et-Garonne > Montauban

Publié le 27/06/2018 à 03:55, Mis à jour le 27/06/2018 à 09:51

«Montauban citoyenne» sort la lance anti-Linky

Énergie - Après plusieurs incidents où les compteurs sont mis en cause



Le compteur de la discorde./ Photo DDM, illustration.

Leur colère ne retombe pas. Les membres de l'association Montauban citoyenne, dont Rodolphe Portolès et Jeannine Meignan sont élus au Conseil municipal, ont tenu à rassembler hier quatre victimes d'incidents ou incendies de ces derniers mois dont l'origine pour elles ne fait aucun doute : le compteur Linky.

«Nous avons à nouveau posé la question de ces compteurs (lundi) soir au conseil municipal. Pour une fois, la réponse avait un ton moins caricatural que précédemment. Mais Mme Berly, 6e adjointe chargée des réseaux publics, ne nous a pas donné les réponses attendues, et s'est contentée de lire un communiqué d'Enedis», explique Rodolphe Portolès. «Les réponses techniques apportées sont incompréhensibles pour tout citoyen», renchérit Jeannine Meignan.

«Arrêtons d'être stupides!»

Tour à tour, Lily Lalou, directrice du théâtre de l'Embellie, M. Vidal, Laure Dangouman, coprésidente de l'association, et André Jouany, victime de l'incendie de ses compteurs de gaz et électrique il y a deux semaines ont raconté leurs mésaventures. «Juste après la pose du compteur, ma TV, mon chauffe-eau et la carte mère de la chaudière ne fonctionnaient plus. En tout, il y en a pour 11 500 € de dommages causés par Linky», assure Mme Lalou.

Pour M. Vidal, outre l'incendie de son installation, c'est le comportement d'Enedis après les faits qui est en cause. «Nous avons rendez-vous avec l'assurance afin de constater les dégâts. Mais Enedis n'est jamais venu...», dénonce-t-il. André Jouany résume l'amertume de ces usagers mécontents : «Il faut peut-être qu'ils prennent leurs responsabilités face à notre peur de ces compteurs qui ne sont pas fiables. Arrêtons d'être stupides!» s'énerve-t-il encore.

Un moratoire demandé

Dans un communiqué, Montauban citoyenne évoque aussi l'incendie de la Grand-rue Sapiac. «Va-t-on attendre qu'un feu provoque des décès pour réagir?», questionne le texte. L'association demande aussi «que Mme le Maire fasse voter un moratoire sur la poursuite des installations de compteurs sur la commune, tant qu'il n'y aura pas de garanties suffisantes sur leur absence de dangerosité». Demande est aussi faite de vérifier les compteurs posés en priorité dans des immeubles collectifs par la municipalité, «propriétaire des compteurs».

Pour terminer, les membres mettent en cause l'installation des Linky, et demandent le droit de refus de la pose du compteur quel que soit la raison, non respecté d'après l'asso. «Il faut arrêter avec ces pratiques de voyous d'Enedis», fulmine Laure Dangouman.

«Aucun incendie causé»

De son côté, Enedis réplique très clairement. «Le laboratoire indépendant Lavoue a enquêté sur 2500 incendies de bâtiments dans toute la France depuis le déploiement des Linky, explique Patrick Viry, directeur territorial d'Enedis. Aucun n'est directement causé par Linky. Dans le cas de Sapiac, une enquête est en cours. Dans le cas de M. Jouany, il s'agit d'un court-circuit initial sur la grille d'étoilement qui a

provoqué un défaut sur l'ensemble du départ. Sur un ancien compteur aussi, le feu se serait déclaré. On associe les incendies aux nouveaux compteurs, mais c'est parce qu'entre 60 et 70% des compteurs ont été posés. Il ne représente pas de danger», martèle-t-il.

- ▶ **Compteur Linky : après Saint-Gaudens et Montauban, un nouveau cas d'incendie suspect à Pau**
- ▶ **Incendie à Montauban : le compteur Linky en est-il à l'origine ?**
- ▶ **Incendie nocturne : les policiers de Montauban s'interrogent sur l'origine**

Florent Duprat

MONTAUBAN ÉNERGIE

Contenus sponsorisés



Professionnels, adoptez les technologies embarquées avec les véhicules Business Jeen
(Jeep)



Fiat Tipo, une berline de caractère à prix malin.
(Fiat)

MICROCHIP DM160228
(FARNELL)

Sur la Dépêche

Nue sur la plage de Port-Leucate : Carol raconte l'histoire de la photo polémique prise il y a 40 ans

La question des infirmiers de nuit dans les Ehpad divise

Lège-Cap-Ferret : contrôlé ivre, le chef de la police municipale se fait retirer son permis de conduire

Le collège Vercingétorix labellisé scientifique

Une minuscule mouche détruit la récolte des cerises

Des infirmières tournent un clip vidéo pour trouver un médecin urgentiste

Contenus sponsorisés

Assurance auto Allianz : obtenez votre tarif auto en moins d'1 minute! (devis-assurance.allianz.fr)

Découvrez toutes les caractéristiques de la nouvelle Jeep® Compass Brooklyn (Jeep)

Mode et Maison : promos jusqu'à -60% ! (LaRedoute)

Fiat 500X, le Nouveau Crossover : savez-vous tout sur ses technologies ? (Fiat)

Professionnels, découvrez les performances uniques de la gamme Alfa Romeo Business (Alfa Romeo)

Moins de stress et de danger avec les technologies embarquées du Nouveau T-Roc ! (Volkswagen)

29,50 € Achetez la RTA NISSAN QASHQAI I Ph2:1.6 DCI (130 ch) 03/2010 à 2014 pour découvrir...
RTA 805 QASHQAI I Ph2:...

44,59 € Les kits AVR-Xplained d'Atmel sont des plates-formes exceptionnelles pour l'éva...
Carte de développement...

Découvrez le Crossover Kia, garanti 7 ans, lors d'un essai exclusif !
Kia Sportage

Publicité

Donner votre avis !

[Charte de modération](#)

Connectez-vous pour écrire un commentaire

Créer un compte gratuitement

Réactions des lecteurs

[Se connecter à mon compte](#)



Lecteur discret
33 commentaires



Liapit, il y a 6 heures

Je ne veux pas de ce compteur Linky, je l'ai indiqué par une pancarte sur mon compteur actuel et mis une pancarte "propriété privée". Ces individus peuvent ils pénétrer chez moi sans mon consentement ?

[Signaler un abus](#)



Lecteur impliqué
6069 commentaires



Ubu2, il y a 9 heures

Les raisons du passage en force :
08/02/2018 : JT de France 2 de 13h00 : Rapport de la Cour des comptes : le compteur LINKY va coûter 5,7 milliards d'euros aux abonnés mais ENEDIS va faire un bénéfice de 506 millions d'euros.

Qu'une entreprise essaie de faire toujours plus de bénéfices sur le dos de ses clients, ça peut se concevoir.
En revanche, non seulement les clients n'ont pas le choix du fait du monopole mais de plus du fait que cette opération est imposée par la loi.
Ce compteur, le client va le payer deux fois :
- Par un abonnement supplémentaire,
- Par le chômage des employés chargés jusqu'à présent de relever les compteurs.
Il en est de même que pour la carte bancaire, on fait économiser de l'argent à la banque et elle nous fait payer une cotisation. Principe de la double peine.
La loi est votée par les députés et sénateurs supposés défendre les intérêts du Peuple et dans ce cas, on peut constater qu'il n'en est rien.
Au contraire, en se rangeant du côté de l'entreprise ayant un monopole, ils se soumettent à un lobby.
De plus, il n'est pas prévu de garantir la protection de la vie privée entre le CPL du compteur et le CPL du réseau privé des habitants.
Nous sommes bien dans une république bananière.

Emission « Envoyé spécial » diffusée le 02/06/2018 : une des raisons supposées du compteur Linky est de pouvoir surveiller en permanence la consommation des ménages et de détourner la puissance électrique des maisons vers les bornes électriques de recharge des véhicules afin de les alimenter puisque le pays n'aura jamais les capacités de recharger le parc entier de véhicules électriques. Bénéficiaire : lobby du nucléaire.

[Signaler un abus](#)



Lecteur occasionnel
75 commentaires



kristof_81, il y a 12 heures

2500 incendies depuis le début de la pose du linky quand même !!!!

Il va falloir des morts pour réagir ?

[Signaler un abus](#)



Lecteur régulier
303 commentaires



jtissi, il y a 12 heures

Les feux, les pannes et autres soucis sont dus à la "magie" sans doute....

[Signaler un abus](#)



Lecteur régulier
398 commentaires



Gatdoc, il y a 12 heures

Jusqu'ou Enedis et l'état vont-ils aller pour continuer de nous imposer ce compteur coûteux, dangereux, et inutile ?!

[Signaler un abus](#)

